

Maisons-Alfort, le 31 mai 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire**  
**de l'alimentation, de l'environnement et du travail**  
**relatif à la demande de transfert d'autorisation transitoire**  
**de mise sur le marché du produit biocide**  
**CISLIN SUSPENSION VO, AMM N°9700098**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **BAYER SAS** de demande de transfert d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **CISLIN SUSPENSION VO (AMM N°9700098)**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit CISLIN SUSPENSION VO.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit CISLIN SUSPENSION VO est un biocide de type 18 composé de 2,54% de deltaméthrine se présentant sous la forme d'une suspension concentrée.

La deltaméthrine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué. La décision d'inscription de cette substance active à l'annexe I de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil a été publiée dans la directive 2011/81/UE de la Commission.

Nom ou description générique de la substance active :	deltaméthrine
N°CAS :	52918-63-5
Type de produit :	18

**CONSIDERANT**

- Que le produit CISLIN SUSPENSION VO dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°9700098 en cours de validité ;
- Que l'extrait du registre du commerce du 19 avril 2010 attestant que la société Bayer Environmental Science SAS, actuellement détentrice de l'autorisation de mise sur le marché n°9700098 pour le produit CISLIN SUSPENSION VO, en cours de validité, est devenue la société BAYER SAS.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable au transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20100026, du produit CISLIN SUSPENSION VO, détenu par Bayer Environmental Science à la société BAYER SAS.**

Le produit CISLIN SUSPENSION VO devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans les rapports européens d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active deltaméthrine.

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : transfert, deltaméthrine, TP18